



Pas pu retirer lettre résiliation

Par **philippe71210**, le **29/05/2013** à **18:29**

BJR

Ma voiture est accidentée à Nice à 600 km de chez moi. L'assurance m'a annoncé par téléphone que j'étais résilié depuis 3 mois. Je n'ai jamais reçu de courrier

Après recherche par mon assurance, elle m'a dit que le service contentieux me l'avait envoyé en recommandé mais pas en AR

Je n'étais pas présent ce jour et j'ai oublié d'aller la chercher

Suis-je en tort et que dois-je faire avec la voiture vu que pour moi je suis toujours assuré mais que le service contentieux ne veut rien entendre

Merci

Par **chaber**, le **29/05/2013** à **18:44**

bonjour

La compagnie d'assurance vous a envoyé une LR par le contentieux (certainement pour non paiement) que vous n'êtes pas allé retirer.

Le contrat étant résilié, l'assureur ne peut absolument pas intervenir

Si vous êtes responsable à 100%, il vous faudra indemniser l'adversaire sur vos deniers personnels, et assumer vos propres dommages.

Si vous n'êtes pas responsable, il vous faudra faire un recours auprès de l'assureur adverse

Par **philippe71210**, le **29/05/2013** à **18:55**

MERCI

MAIS LE CONTENTIEUX NE DOIS PAS ME REPRESENTER UNE 2E FOIS LA LETTRE JE PEUX ETRE ABSENT POUR X RAISON ?

Par **chaber**, le **29/05/2013** à **20:03**

bonjour

absolument pas, d'autant que vous signalez "j'ai oublié d'aller la chercher "

Evitez d'écrire en lettres majuscules SVP

Par **Lag0**, le **30/05/2013** à **07:58**

Bonjour,

A part quelques rares cas prévus par la loi, une lettre recommandée porte ses fruits à la première présentation par la Poste, que le destinataire la réceptionne réellement ou pas.

La procédure suit donc son cours, même si le destinataire ne va pas chercher la lettre.

C'est pourquoi il est totalement absurde de ne pas aller chercher une lettre recommandée en pensant bloquer une procédure car, non seulement cela ne bloque rien, mais en plus on passe à côté d'informations contenues dans la lettre qui peuvent être très importantes.